

-licata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

R E C E P I S S E D E D E P O T

MAIS DE JUSTICE

000 LIMOGES

EL : 55.34.51.46 (SERVICE R.C.S.)

EL MINTEL : 36.29.22.22 TEL MINTEL : 36.29.11.11

3eme DEGRE

35 RUE PRADIER

87000
LIMOGES

V/REF :

N/REF : 90 B 9 / A-2260

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/12/92, SOUS LE NUMERO A-2260,

ACTE S.S.P. EN DATE DU 10/03/92
ENTRE MR SOCHAT LAURENT ET MR ALAIN FLEYTOUT

CESSION DE PARTS

... CONCERNANT LA SOCIETE

3eme DEGRE

STE A RESPONSABILITE LIMITEE

35 RUE PRADIER

87000 LIMOGES

R.C.S LIMOGES B 352 954 093 (90 B 9)

LE GREFFIER

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRESENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

CESSION DE PARTS

S.A.R.L. 3° DEGRE

Société à responsabilité limitée au capital de 85 000 F.

Siège social : 35, rue Pradier - 87000 LIMOGES

RCS : LIMOGES B 352 954 093

Entre les soussignés :

M. Laurent SOCHAT, demeurant à LIMOGES 87000 - 135, rue de Bellac,
associé dans la sarl ci-dessus désignée,

M. Alain FLEYTOUX, demeurant à PARIS 75015 - 85, rue de la Convention,
associé dans la sarl ci-dessus désignée,

et le gérant de la sarl ci-dessus désignée, M. Frédéric SOCHAT,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

M. Laurent SOCHAT est propriétaire de 1 part de CENT francs, numérotée 845, de la société à responsabilité limitée 3° DEGRE, au capital de 85 000 F, dont le siège social est sis 35, rue Pradier à LIMOGES - 87000.

M. Laurent SOCHAT cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit une (1) part qu'il possède dans ladite société.

Par la présente cession, M. Alain FLEYTOUX devient propriétaire de la part cédée avec effet à partir de ce jour, tous les droits et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de 100 F. (CENT francs) payé par M. Alain FLEYTOUX.

L'assemblée du 10 mars 1992 des associés de la société 3° DEGRE a agréé M. Alain FLEYTOUX comme nouvel associé.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par M. Alain FLEYTOUX.

Fait à LIMOGES, en quatre exemplaires,
le 10 mars 1992



M. Laurent SOCHAT



M. Alain FLEYTOUX



M. Frédéric SOCHAT